

AUX RETARDATAIRES

Nos abonnés qui ont reçu leurs copies sont priés de se mettre en règle au plus tôt avec l'administration.

L'ADMINISTRATION.

MERCREDI 13 MARS 1889

La chambre des communes a repris hier, la discussion du budget et de la motion présentée en amendement par Sir Richard Cartwright.

Elle a entendu successivement le docteur Ferguson, M. Colter, Landry Perry, Daly et Campbell, après quoi la suite de la discussion a été ajournée.

A la suite de la désastreuse affaire Pigott, M. Macdonald, directeur du Times, a renoncé à ses fonctions.

La majorité de M. Morier est décimée surmenée, et ne veut plus se décider à en passer par les énormités qu'on réclame à chaque jour.

Hier M. Morier a été abandonné par cinq de ses partisans sur une question qui le touchait de près ; car il s'agit de \$31,000 des arrangements de la taxe sur les compagnies d'assurances.

Sur un vote de confiance proposé par M. Leblanc, M. Lussier, Lafontaine et Lacombe ont voté contre le gouvernement.

Nous publions plus loin le compte rendu de la suite de la discussion relative aux écoles françaises au parlement de Toronto.

Cette seconde journée ne paraît pas avoir apporté à la discussion d'éléments nouveaux, mais la prolongation du débat tend à émonter que les positions sont prises et que M. Meredith sera suivi dans son injuste attaque par toute l'opposition.

Le Mail annonce que M. Solomon White, ancien député d'Essex, est parti pour les principales villes américaines, où il doit donner des conférences sur l'union politique du Canada aux Etats-Unis.

La Presse se plaint avec raison que le peuple ne soit pas tenu assez au courant des questions politiques qui se débattent à Ottawa, et qui forment le programme des élections prochaines.

Hier, le bureau des écoles séparées d'Ottawa a voté sur la proposition de M. Fréchette, des remerciements à l'honorable M. Ross, ministre de l'Instruction publique, pour la façon dont il avait défendu la langue française et les écoles séparées.

L'Empire se moque agréablement de M. Barron, qui a déposé avec ostentation une motion sur la question du bill des Jétois, qui a attendu patiemment de longs jours, et qui, lorsqu'enfin sa motion est venue en ordre d'être lue, s'est trouvé subitement absent de la chambre.

Maintenant que M. Barron sait que sa motion est primée par une autre motion de M. O'Brien, et que son absence aura servi à rien, il voudrait bien revenir sur les faits accomplis. Mais il est trop tard. Ce n'est pas lui qui attaquera le géant.

Un certain allemand du nom de Hess, député au parlement d'Ontario, et se disant conservateur, a cru utile de faire acte de francophonie, en se prononçant contre les écoles françaises, quoique, de son aveu même, les écoles allemandes bénéficient exactement du même privilège.

L'outrecuidance de ces Teutons est tout simplement intolérable, quand ils se changent, comme M. Hess, en produits d'immigration. Ils devraient se rappeler qu'ils n'ont ici ni Bismarck ni canon Krupp à leur service, et tenir un ton plus décent.

Le Globe qui n'y va pas de main morte, revient sur les incidents relatifs au dernier bal de son Excellence le gouverneur général et déclare tout simplement que si Lord Stanley persévérait dans les mêmes errements, il ne restera qu'à demander son rappel.

C'est une conclusion qui paraît peu être un peu forcée, mais qui va bien avec les idées républicaines et annexionnistes auxquelles se rallient de plus en plus les amis du Globe.

Pourtant l'organe officiel du parti libéral nous avait habitués jusqu'ici à un ton plus sérieux.

Les journaux anglais du Canada publient une longue dépêche qui n'est qu'une violente diatribe sur les moeurs du roi Milan, et en même temps sur celles de l'archiduc Rodolphe d'Autriche.

Cette dépêche n'offre à aucun degré des caractères d'une nouveauté ou d'un renseignement ; c'est simplement un extrait emprunté à l'article d'un journal radical.

A PROPOS DU "HANSARD"

La constitution reconnaît l'existence officielle des deux langues. Le gouvernement dépense, chaque année, des sommes considérables à la traduction et à la publication en français des documents publics.

On pense bien que ce n'est pas nous qui nous plaignons du prix que coûte une dépense aussi nécessaire et aussi légitime. Mais enfin, puis que le fait légal existe, puisqu'il entraîne de gros frais, encore faudrait-il que nous en tirassions les avantages que nous avons le droit d'en attendre, et que le texte français des documents publics ne soit pas publié avec des retards qui le rendent à peu près inutile.

Cette observation s'applique tout particulièrement au Hansard.

Le texte anglais du compte rendu de chaque séance est rédigé, imprimé et distribué régulièrement le lendemain même de la séance.

Nous voulons bien que les traducteurs français, qui sont appelés à travailler sur le texte anglais aient besoin d'un ou même deux jours de plus. Mais, il est vraiment intolérable que le texte français du Hansard paraisse par bribes, et ne soit jamais complet et qu'il soit plusieurs mois après la fin de la session.

La chambre des communes occupe, si nous ne nous trompons pas, à peu près sans exemple que les débats dépassent une moyenne de 25 pages par séance, la traduction immédiate imposera à chacun d'eux le travail maximum d'un peu moins de trois pages de traduction par jour, pendant pendant cinq jours par semaine. Cela n'a rien d'excessif.

Aujourd'hui la situation est la suivante : Depuis l'ouverture de la session, il y a eu à la date du 11 mars trente-neuf jours et vingt-sept séances, occupant dans le Hansard anglais 580 pages. Leur traduction est représentée à peu près une page et demie par traducteur et par jour.

Or la traduction française n'est encore rendue qu'à la page 123 ; ce qui, à supposer qu'il n'y ait pas de retard imputable à l'imprimeur, représente pour chaque traducteur français un travail d'un tiers de page par jour depuis le début de la session.

Conséquence : Nous avons eu trois grands débats, la motion de Sir Richard Cartwright, la motion de M. Laurier, et le budget. Il ne nous est encore permis de consulter dans la traduction française aucun des discours prononcés à leur occasion, quoique la première de ces discussions remonte au 13 février, c'est-à-dire à près d'un mois. Sir John A. Macdonald a prononcé dans la discussion de la motion Laurier, un discours d'une importance capitale, qu'il est intéressant pour tous les journaux canadiens français de reproduire. Ils en attendent vainement la traduction officielle, et, à moins qu'ils ne s'imposent les frais d'une traduction spéciale, ce discours leur arrivera quand personne n'y pensera plus et quand ils n'auront plus rien à en faire.

Il y a à l'état de choses qui appelle, selon nous, l'attention du comité des débats de la chambre. Nous ne voulons pas critiquer plus qu'il convient les services des traducteurs. Ils font probablement ce qu'on exige d'eux, ils ne sont pas en mesure de faire d'avantage. S'il est passé à l'état de chose jugé que le texte français du "Hansard" n'offre aucun intérêt, et qu'on le publie quand on veut, nous concevons facilement que les traducteurs aiment mieux le faire à leur loisir, et se réserver du travail pour le temps des vacances. Mais c'est une singulière doctrine que celle qui consiste à publier un compte-rendu très coûteux, dans des conditions telles qu'il ne rend aucun service aux journaux, et qu'il ne peut pas contribuer à éclairer l'opinion publique.

Si le Free Press ne peut pas se contenter de ce que l'Argymer Times, un organe conservateur, ait été traité de rétrograde par cette seule raison qu'il avait refusé d'exécuter M. Costigan de tout blâme dans l'affaire Leclaire.

Quel dommage que les journaux anglais, quand ils parlent de affaires de la province de Québec ne veuillent pas se donner la peine de lire les journaux français les mieux accredités.

Si le Free Press lisait l'Argymer Times, organe officiel du gouvernement de Québec, il y aurait vu qu'un important journal anglais, l'Argymer Times, était maintenant complètement rallié à la politique du gouvernement mercier.

L'Argymer Times aura dû être surpris et satisfait d'être qualifié d'important, que cela a compensé pour lui au centuple l'ennui qu'il éprouve à s'entendre traquer de rétrograde.

Si l'on veut en croire la Justice, M. McShane, devenu philosophe attristé depuis ses échecs, serait devenu en même temps annexionniste.

LEGISLATURE D'ONTARIO

LA QUESTION DES ÉCOLES FRANÇAISES

Séance du 11 mars.

La discussion s'est continuée sur la question des écoles françaises.

M. AWREY (ministériel) accuse le chef de l'opposition de vouloir fomenter une guerre de races, et d'accepter la politique du Mail.

Si le Free Press lisait l'Argymer Times, organe officiel du gouvernement de Québec, il y aurait vu qu'un important journal anglais, l'Argymer Times, était maintenant complètement rallié à la politique du gouvernement mercier.

L'Argymer Times aura dû être surpris et satisfait d'être qualifié d'important, que cela a compensé pour lui au centuple l'ennui qu'il éprouve à s'entendre traquer de rétrograde.

Si l'on veut en croire la Justice, M. McShane, devenu philosophe attristé depuis ses échecs, serait devenu en même temps annexionniste.

M. AWREY termine par une défense de la loyauté des Canadiens-français et de leur droit à apprendre la langue française à leurs enfants.

M. E. F. CLARKE (oppositioniste) accuse l'honorable ministre de l'Instruction publique d'avoir cité à faux l'exemple des États-Unis, car, à l'époque où les Canadiens-français ont été admis dans l'enseignement primaire, il n'y avait pas de langues dans la province d'Ontario.

L'orateur termine en disant que la province a droit de s'attendre que tous ceux qui viennent s'établir dans ses limites, en acceptent les lois et les usages de la province.

M. Balfour (ministériel) dit que dans le comté d'Essex les Canadiens-français ne s'opposent pas du tout à l'enseignement de l'anglais à leurs enfants.

M. H. E. CLARKE (oppositioniste) dit que l'on interprète mal les actes de l'opposition, et qu'aucun de ses membres ne veut attaquer les Canadiens-français sur un tel sujet.

L'opposition prétend simplement que, dans un pays anglais comme celui-ci, l'anglais devrait être la langue des écoles.

On ne devrait pas ôter que des catholiques aient la direction des écoles publiques et communes.

M. HISS (oppositioniste et allié) dit que jamais les Allemands n'ont eu de difficultés avec la langue allemande, et que les catholiques ne se rendent coupables d'aucune agression à l'égard des protestants.

M. PACARD (ministériel) dit que lorsqu'il est arrivé à Windsor, il lui était impossible de tenir une conversation en anglais, et maintenant il est en mesure d'adresser la parole en anglais à une assemblée d'émigrés.

La discussion se termine par un discours de l'honorable M. Fraser, et la motion de M. Craig est adoptée.

A TRAVERS LES JOURNAUX

L'Empire a tort de soutenir M. Meredith dans l'attitude qu'il vient de prendre sur la question des écoles françaises.

La Patrie vient de découvrir, après de longs efforts, pourquoi Sir John n'a pas voté le bill des Jétois.

Le Free Press ne peut pas se contenter de ce que l'Argymer Times, un organe conservateur, ait été traité de rétrograde par cette seule raison qu'il avait refusé d'exécuter M. Costigan de tout blâme dans l'affaire Leclaire.

Quel dommage que les journaux anglais, quand ils parlent de affaires de la province de Québec ne veuillent pas se donner la peine de lire les journaux français les mieux accredités.

Si le Free Press lisait l'Argymer Times, organe officiel du gouvernement de Québec, il y aurait vu qu'un important journal anglais, l'Argymer Times, était maintenant complètement rallié à la politique du gouvernement mercier.

L'Argymer Times aura dû être surpris et satisfait d'être qualifié d'important, que cela a compensé pour lui au centuple l'ennui qu'il éprouve à s'entendre traquer de rétrograde.

Si l'on veut en croire la Justice, M. McShane, devenu philosophe attristé depuis ses échecs, serait devenu en même temps annexionniste.

Si l'on veut en croire la Justice, M. McShane, devenu philosophe attristé depuis ses échecs, serait devenu en même temps annexionniste.

Si l'on veut en croire la Justice, M. McShane, devenu philosophe attristé depuis ses échecs, serait devenu en même temps annexionniste.

Si l'on veut en croire la Justice, M. McShane, devenu philosophe attristé depuis ses échecs, serait devenu en même temps annexionniste.

QUELQUE CHOSE DE MERVEILLEUX!

Nous avons en magasin environ 300 différents patrons de nouveaux gilets confectionnés par nous-mêmes.

Les ayant achetés à la moitié des prix réguliers, vu que ce sont des échantillons, ce qui ne diminue pas leur valeur, nous pouvons les vendre à des prix ridiculement bas.

N. B. — Premiers arrivés premiers servis. (Nous ne pouvons faire autrement.)

Les ayant achetés à la moitié des prix réguliers, vu que ce sont des échantillons, ce qui ne diminue pas leur valeur, nous pouvons les vendre à des prix ridiculement bas.

N. B. — Premiers arrivés premiers servis. (Nous ne pouvons faire autrement.)

Les ayant achetés à la moitié des prix réguliers, vu que ce sont des échantillons, ce qui ne diminue pas leur valeur, nous pouvons les vendre à des prix ridiculement bas.

N. B. — Premiers arrivés premiers servis. (Nous ne pouvons faire autrement.)

Les ayant achetés à la moitié des prix réguliers, vu que ce sont des échantillons, ce qui ne diminue pas leur valeur, nous pouvons les vendre à des prix ridiculement bas.

N. B. — Premiers arrivés premiers servis. (Nous ne pouvons faire autrement.)

Les ayant achetés à la moitié des prix réguliers, vu que ce sont des échantillons, ce qui ne diminue pas leur valeur, nous pouvons les vendre à des prix ridiculement bas.

N. B. — Premiers arrivés premiers servis. (Nous ne pouvons faire autrement.)

Les ayant achetés à la moitié des prix réguliers, vu que ce sont des échantillons, ce qui ne diminue pas leur valeur, nous pouvons les vendre à des prix ridiculement bas.

N. B. — Premiers arrivés premiers servis. (Nous ne pouvons faire autrement.)

Les ayant achetés à la moitié des prix réguliers, vu que ce sont des échantillons, ce qui ne diminue pas leur valeur, nous pouvons les vendre à des prix ridiculement bas.

N. B. — Premiers arrivés premiers servis. (Nous ne pouvons faire autrement.)

Les ayant achetés à la moitié des prix réguliers, vu que ce sont des échantillons, ce qui ne diminue pas leur valeur, nous pouvons les vendre à des prix ridiculement bas.

N. B. — Premiers arrivés premiers servis. (Nous ne pouvons faire autrement.)

Les ayant achetés à la moitié des prix réguliers, vu que ce sont des échantillons, ce qui ne diminue pas leur valeur, nous pouvons les vendre à des prix ridiculement bas.

N. B. — Premiers arrivés premiers servis. (Nous ne pouvons faire autrement.)

CHÉAPSIDE

FAITES FAIRE VOS PHOTOGRAPHIES EN COSTUMES D'HIVER

Scènes appropriées. Tout de première classe

AU STUDIO DE PITTAWAY & JARVIS 117 RUE SPARKS

Colonie de Terre-Neuve

ENTREPRENEURS DE CHEMIN DE FER

Le Gouvernement de Terre-Neuve sollicite des soumissions pour la construction et la mise en opération d'une ligne de chemin de fer dans la colonie d'environ 250 milles de long.

Les soumissions doivent être adressées au Secrétaire Colonial, St. Jean Terre-Neuve, qui les recevra jusqu'au 15.000 le 10 mars 1889.

Les soumissions doivent être adressées au Secrétaire Colonial, St. Jean Terre-Neuve, qui les recevra jusqu'au 15.000 le 10 mars 1889.

Les soumissions doivent être adressées au Secrétaire Colonial, St. Jean Terre-Neuve, qui les recevra jusqu'au 15.000 le 10 mars 1889.

Les soumissions doivent être adressées au Secrétaire Colonial, St. Jean Terre-Neuve, qui les recevra jusqu'au 15.000 le 10 mars 1889.

Les soumissions doivent être adressées au Secrétaire Colonial, St. Jean Terre-Neuve, qui les recevra jusqu'au 15.000 le 10 mars 1889.

Les soumissions doivent être adressées au Secrétaire Colonial, St. Jean Terre-Neuve, qui les recevra jusqu'au 15.000 le 10 mars 1889.

Les soumissions doivent être adressées au Secrétaire Colonial, St. Jean Terre-Neuve, qui les recevra jusqu'au 15.000 le 10 mars 1889.

Les soumissions doivent être adressées au Secrétaire Colonial, St. Jean Terre-Neuve, qui les recevra jusqu'au 15.000 le 10 mars 1889.

Les soumissions doivent être adressées au Secrétaire Colonial, St. Jean Terre-Neuve, qui les recevra jusqu'au 15.000 le 10 mars 1889.

Les soumissions doivent être adressées au Secrétaire Colonial, St. Jean Terre-Neuve, qui les recevra jusqu'au 15.000 le 10 mars 1889.

Les soumissions doivent être adressées au Secrétaire Colonial, St. Jean Terre-Neuve, qui les recevra jusqu'au 15.000 le 10 mars 1889.

Les soumissions doivent être adressées au Secrétaire Colonial, St. Jean Terre-Neuve, qui les recevra jusqu'au 15.000 le 10 mars 1889.

Les soumissions doivent être adressées au Secrétaire Colonial, St. Jean Terre-Neuve, qui les recevra jusqu'au 15.000 le 10 mars 1889.

LETTRE DE QUÉBEC

Quelques-uns de nos amis ont écrit à propos de la loyauté des Canadiens-français et de leur droit à apprendre la langue française à leurs enfants.

Quelques-uns de nos amis ont écrit à propos de la loyauté des Canadiens-français et de leur droit à apprendre la langue française à leurs enfants.

Quelques-uns de nos amis ont écrit à propos de la loyauté des Canadiens-français et de leur droit à apprendre la langue française à leurs enfants.

Quelques-uns de nos amis ont écrit à propos de la loyauté des Canadiens-français et de leur droit à apprendre la langue française à leurs enfants.

Quelques-uns de nos amis ont écrit à propos de la loyauté des Canadiens-français et de leur droit à apprendre la langue française à leurs enfants.

Quelques-uns de nos amis ont écrit à propos de la loyauté des Canadiens-français et de leur droit à apprendre la langue française à leurs enfants.

Quelques-uns de nos amis ont écrit à propos de la loyauté des Canadiens-français et de leur droit à apprendre la langue française à leurs enfants.

Quelques-uns de nos amis ont écrit à propos de la loyauté des Canadiens-français et de leur droit à apprendre la langue française à leurs enfants.

Quelques-uns de nos amis ont écrit à propos de la loyauté des Canadiens-français et de leur droit à apprendre la langue française à leurs enfants.

Quelques-uns de nos amis ont écrit à propos de la loyauté des Canadiens-français et de leur droit à apprendre la langue française à leurs enfants.

Quelques-uns de nos amis ont écrit à propos de la loyauté des Canadiens-français et de leur droit à apprendre la langue française à leurs enfants.

Quelques-uns de nos amis ont écrit à propos de la loyauté des Canadiens-français et de leur droit à apprendre la langue française à leurs enfants.

Quelques-uns de nos amis ont écrit à propos de la loyauté des Canadiens-français et de leur droit à apprendre la langue française à leurs enfants.

Quelques-uns de nos amis ont écrit à propos de la loyauté des Canadiens-français et de leur droit à apprendre la langue française à leurs enfants.

Quelques-uns de nos amis ont écrit à propos de la loyauté des Canadiens-français et de leur droit à apprendre la langue française à leurs enfants.

Quelques-uns de nos amis ont écrit à propos de la loyauté des Canadiens-français et de leur droit à apprendre la langue française à leurs enfants.

Quelques-uns de nos amis ont écrit à propos de la loyauté des Canadiens-français et de leur droit à apprendre la langue française à leurs enfants.

Quelques-uns de nos amis ont écrit à propos de la loyauté des Canadiens-français et de leur droit à apprendre la langue française à leurs enfants.

Quelques-uns de nos amis ont écrit à propos de la loyauté des Canadiens-français et de leur droit à apprendre la langue française à leurs enfants.

CARTES PROFESSIONNELLES

M. J. GORMAN, LL.B., (Successor de L. A. Olliver) Avocat Solliciteur, Notaire, Etc.

BELOUCET & MACCRACKEN Avocats, Procureurs, Notaires, Etc. ONTARIO ET QUÉBEC

O'GARA & REMON AVOCATS SOLICITEURS, NOTAIRES, ETC. Bloc Hay, rue Sparks, Ottawa, Ont.

WALKER, McLEAN & BLANCHET AVOCATS

NO. 34 1/2 RUE ELGIN, OTTAWA (EN FACE DU MUSÉE) W.H. WALKER, D. L. McLEOD, C.A. BLANCHET

GEO. McLAURIN, LL.B. AVOCAT, ETC. Bureau: 19 rue Elgin, Ottawa

J. P. FISHER Avocat, Solliciteur, Etc. Agent pour la Cour Supérieure, le Parlement et les Tribunaux

TAYLOR McVEITY AVOCAT, SOLICITEUR, ETC. Bureau: Scottish Ontario Chambers, Ottawa, Ont.

STEWART, CHRYSLER & GODFREY AVOCATS, SOLICITEURS

VALIN & CODE Avocats, Solliciteurs, Etc. BLOC EGAN, RUE SPARKS

Bradley & Snow AVOCATS, SOLICITEURS, NOTAIRES, ETC.

GUNDY & POWELL Avocats, Solliciteurs, Etc. AGENTS POUR LA COUR SUPÉRIEURE ET LES DÉPARTEMENTS

DENTISTERIE ELEGANTS ATELIERS DE DENTISTE A HULL

F. F. LEMIBUX Avocat, Solliciteur, etc. Agent pour la Cour Supérieure, le Parlement et les Tribunaux

DR FISSIAULT DENTISTE COIN DES RUES RIDEAU ET SUSSEX

Mme LETCH, 435 rue Wellington

Mlle COLLINS A toujours un assortiment complet d'articles de mode à très bas prix, 310 rue Wellington, Ottawa

JOHN KERRIGAN DENTISTE Spécialiste recommandé pour le nettoyage des appareils de chauffage.

J. STEWART Arpentier provincial et ingénieur civil, bureau au-dessous de la pharmacie Mac-Carty, 284 rue WELLES-TOWN, OTTAWA.

QUELQUE CHOSE DE MERVEILLEUX!

Nous avons en magasin environ 300 différents patrons de nouveaux gilets confectionnés par nous-mêmes.

Les ayant achetés à la moitié des prix réguliers, vu que ce sont des échantillons, ce qui ne diminue pas leur valeur, nous pouvons les vendre à des prix ridiculement bas.

N. B. — Premiers arrivés premiers servis. (Nous ne pouvons faire autrement.)

Les ayant achetés à la moitié des prix réguliers, vu que ce sont des échantillons, ce qui ne diminue pas leur valeur, nous pouvons les vendre à des prix ridiculement bas.

N. B. — Premiers arrivés premiers servis. (Nous ne pouvons faire autrement.)

Les ayant achetés à la moitié des prix réguliers, vu que ce sont des échantillons, ce qui ne diminue pas leur valeur, nous pouvons les vendre à des prix ridiculement bas.

N. B. — Premiers arrivés premiers servis. (Nous ne pouvons faire autrement.)

Les ayant achetés à la moitié des prix réguliers, vu que ce sont des échantillons, ce qui ne diminue pas leur valeur, nous pouvons les vendre à des prix ridiculement bas.

N. B. — Premiers arrivés premiers servis. (Nous ne pouvons faire autrement.)

Les ayant achetés à la moitié des prix réguliers, vu que ce sont des échantillons, ce qui ne diminue pas leur valeur, nous pouvons les vendre à des prix ridiculement bas.

N. B. — Premiers arrivés premiers servis. (Nous ne pouvons faire autrement.)

Les ayant achetés à la moitié des prix réguliers, vu que ce sont des échantillons, ce qui ne diminue pas leur valeur, nous pouvons les vendre à des prix ridiculement bas.

N. B. — Premiers arrivés premiers servis. (Nous ne pouvons faire autrement.)

Les ayant achetés à la moitié des prix réguliers, vu que ce sont des échantillons, ce qui ne diminue pas leur valeur, nous pouvons les vendre à des prix ridiculement bas.

N. B. — Premiers arrivés premiers servis. (Nous ne pouvons faire autrement.)

Les ayant achetés à la moitié des prix réguliers, vu que ce sont des échantillons, ce qui ne diminue pas leur valeur, nous pouvons les vendre à des prix ridiculement bas.

N. B. — Premiers arrivés premiers servis. (Nous ne pouvons faire autrement.)

Les ayant achetés à la moitié des prix réguliers, vu que ce sont des échantillons, ce qui ne diminue pas leur valeur, nous pouvons les vendre à des prix ridiculement bas.

N. B. — Premiers arrivés premiers servis. (Nous ne pouvons faire autrement.)

COTONS JAUNES

Cotons carreaux Mousseline blanche Toile à essuie

Cotons blancs Indiennes satin

Etoffes à robes Coutils

PIGEON & PIGEON

Enseigne de la B RUE RID

STROUD & STROUD

Vendunt un choix pour le nime de 30 livre, soit du Japon ou du M

109 Rue Rideau et 170

DERNIERE

Ébouillanté à Québec, 12 — Un jeune Arago, est tombé, une chaudière d'eau est mort d'un de ses

Arrestation — Les détectives Fien ont arrêté les nommés et Albert Giroux, que d'être les auteurs de la curé Frédéric de Beauce, il semaines.